

ROSEL *Info*

n° 29

Avril 2003

Directeur de la publication :
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Marc FONTAINE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout renseignement sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

Le mois de mars est traditionnellement, dans l'ensemble des communes françaises, le mois de l'adoption du budget primitif. Le Conseil municipal de ROSEL n'a pas dérogé à cette tradition nécessaire et, après avoir préparé un projet de budget en commission plénière le 20 février, il a adopté à l'unanimité le budget primitif 2003 dans sa séance du 10 mars. Ce budget 2003 a été établi à partir des résultats de l'exercice 2002 qui se soldaient par un excédent cumulé de fonctionnement de 131 940 € et un déficit cumulé d'investissement de 30 308 €. Après prise en compte des restes à réaliser (achat du camion en dépenses, subvention du Conseil général en recettes), le budget de fonctionnement reporté s'élève à 90 870 €.

Grâce à cette base saine, comme les années antérieures, le Conseil municipal a maintenu les mêmes taux communaux pour les taxes foncières et la taxe d'habitation. Malheureusement, il n'en sera pas de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui connaîtra une forte augmentation en 2003 pour des raisons qui sont précisées dans un article spécifique de ce bulletin. Conformément aux dispositions législatives intervenues ces dernières années, le budget communal ne comporte plus en 2003 d'inscriptions budgétaires au titre des déchets ménagers : c'est le SIDOM de Creully qui exerce l'intégralité de la compétence financière, y compris pour la TEOM.

Le budget de fonctionnement prévisionnel s'équilibre, en dépenses et en recettes plutôt sous-évaluées pour éviter toute mauvaise surprise. Grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, il a pu être inscrit un virement prévisionnel de 46 500 € au profit de la section d'investissement. Celle-ci se présente équilibrée en dépenses et recettes au niveau de 120 000 €, mais les opérations nouvelles, retenues par le Conseil pour 2003, ne représentent qu'un volume de 53 500 € environ. Logiquement, le budget d'investissement 2003 est donc moins ambitieux que celui de 2002 et est centré sur trois opérations essentielles : le ravalement du bâtiment du presbytère (28 000 €), la réfection de chemins ruraux (7 500 €) et la mise en place d'un escalier d'accès au grenier de la mairie (4 000 €). Outre les travaux imprévus de réfection du mur du calvaire (2800 €), le reste des crédits se trouve réparti entre diverses acquisitions de matériels, outillages et mobilier : un crédit de 2250 € est ainsi prévu pour la mise en place et le remplacement de panneaux de signalisation.

La situation financière de la commune demeure ainsi sans difficultés particulières et la mise en place de l'intercommunalité n'a nécessité aucun réajustement important de la fiscalité communale qui, au contraire, reste stable en 2003 comme lors des années précédentes. Certes, les ambitions doivent, comme les moyens, rester modestes mais la bonne gestion c'est justement adapter ses ambitions à ses moyens.

Michel LEFONDRE

Les vœux du maire

Mr le maire présente ses bons vœux devant les habitants qui sont venus nombreux.

Un verre de l'amitié était offert.



SEANCE DU 9 JANVIER 2003

Décision budgétaire modificative

Lors de sa réunion du 24 octobre, le Conseil Municipal avait accepté le principe d'une légère augmentation de la dotation à reverser à la communauté de communes. La commune doit également reverser des compensations de taxe professionnelle versées à Rosel en 2001. Il convient donc d'effectuer les modifications budgétaires nécessaires.

Reprise du camion

Le garage Brunet de Croisilles a repris l'ancien camion pour la somme de 1 500 €

Travaux de voirie 2003-2004

Les travaux souhaités au programme 2002 de la communauté de communes devraient être réalisés sur l'exercice 2003 à savoir une première tranche d'enfouissement du réseau électrique rue

de l'église et des travaux sur Gruchy. Au programme 2003 (réalisation probable en 2004) ce sera la seconde tranche d'enfouissement de réseau.

La DDE a chiffré la réfection des trottoirs et de la chaussée dans le lotissement du Parc.

En ce qui concerne les chemins ruraux, la meilleure solution sera d'adapter le type de travaux aux différents problèmes rencontrés

Budget 2003

DEPENSES 387 000 €

1- Fonctionnement

Charges de personnel	43 200 €
Charges à caractère général	30 350 €
Contribution communauté	40 520 €
Autres charges courantes	54 917 €
Réserve de fonctionnement	51 513 €
Virement à investissement	46 500 €

2- Investissement

Annuité de la dette	7 550 €
Déficit reporté	30 308 €
Véhicule communal	20 702 €
Ravalement presbytère	28 000 €
Autres dépenses	21 940 €
Chemins communaux	11 000 €

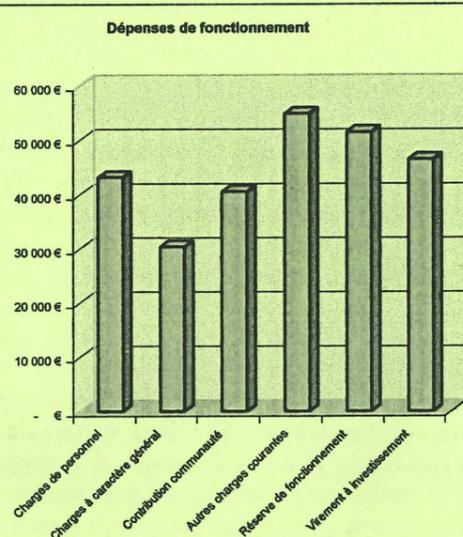
RECETTES 387 000 €

1- Fonctionnement

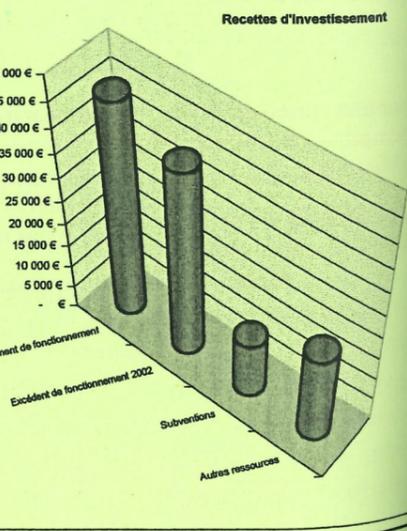
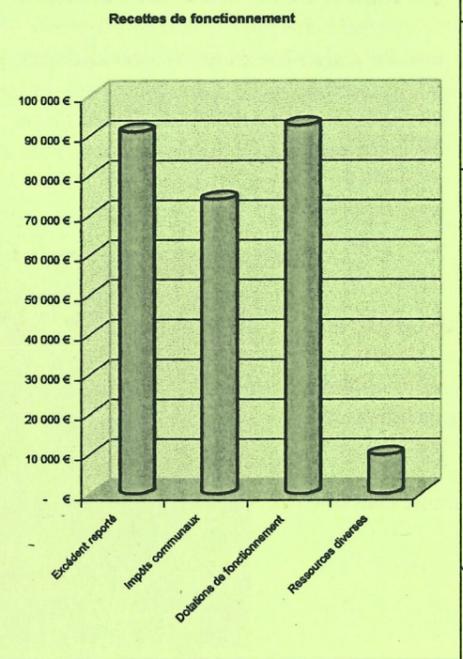
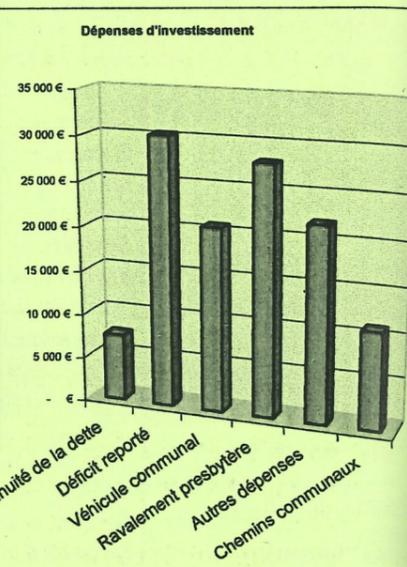
Excédent reporté	90 870 €
Impôts communaux	73 881 €
Dotations de fonctionnement	92 500 €
Ressources diverses	9 749 €

2- Investissement

Virement de fonctionnement	46 500 €
Excédent de fonctionnement 2002	41 070 €
Subventions	12 640 €
Autres ressources	19 790 €



(Voir les commentaires en première page)



Le Conseil syndical du SIDOM, s'est réuni le 7 février pour l'examen des budgets.

Le compte administratif pour l'année 2002 voté à l'unanimité s'établit ainsi :

- les dépenses en fonctionnement et investissement s'élèvent à 1.771.668 €, tandis que les recettes sont de 1.640.357 €, ce qui fait apparaître un déficit de 131.357 € soit -8%. Ce déficit résulte pour une large part d'une taxe sur les produits polluants dont le paiement n'avait pas été comptabilisé.

Ensuite les délégués syndicaux ont adopté le budget primitif pour l'année en cours.

- La section de fonctionnement de ce budget est en forte augmentation et cela pour plusieurs raisons.

1/ Le budget de 2002 n'intégrait que la moitié de la hausse de la collecte liée au renouvellement du marché en janvier. Cette décision prise l'an dernier répercutait l'augmentation sur les 2 années et évitait ainsi une hausse trop brutale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

2/ La mise en place du réseau déchetterie, prévue dans le plan départemental (dont celle de Bretteville l'Orgueilleuse) engendre des coûts supplémentaires. A ce titre, la participation au syndicat chargé du fonctionnement des déchetteries sur le secteur Ouest du Calvados s'élève à 27 € en moyenne par foyer pour une année.

3/ Les tonnages collectés sont en hausse constante notamment ceux des encombrants, des gravats et des déchets verts. Aujourd'hui chaque citoyen produit environ 400 kg de déchets par an...

4/ Une hausse automatique des prix due à la société ONYX, s'applique chaque année pour tenir compte de la hausse générale des prix.

Au total, c'est donc une hausse de 17% qui a été prévue pour faire face à toutes ces contraintes. Cette situation difficile à supporter pour l'ensemble des usagers n'est pas spécifique à notre syndicat. En effet, à service équivalent, le coût de la tonne de déchets (tri, collecte et destruction comprise) se situe dans la moyenne de notre département. Ce constat doit inciter chacun d'entre nous à redoubler nos efforts pour trier au mieux nos déchets, car aujourd'hui c'est la seule démarche susceptible d'enrayer cet accroissement des coûts et de préserver notre environnement. Merci de votre compréhension.

COMMUNAUTE ENTRE THUE ET MUE

Plusieurs dossiers importants ont été adoptés ou initiés par la Communauté de communes et ses responsables. Bien que destinés à une application étalée sur plusieurs années, leur importance mérite qu'on les porte à la connaissance de l'ensemble des habitants.

1- Le premier dossier, qui a fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal le 19 décembre dernier, concerne la création d'une zone d'activités située sur le territoire de Bretteville l'Orgueilleuse et couvrant 16 hectares environ. L'aménagement de cette zone d'une vingtaine de parcelles a été confié à la SHEMA, société d'économie mixte, et nécessitera une procédure de déclaration d'utilité publique. Dès lors, ce n'est au mieux que fin 2004 que pourraient intervenir les premières ventes de parcelles à des entreprises. Selon les premiers résultats de cette opération, des extensions ambitieuses pourraient, dans le moyen terme, être envisagées pour cette zone d'activités qui a été présentée à l'ensemble des acteurs économiques locaux le 7 février à Bretteville l'Orgueilleuse.

2- Le Conseil communautaire a donné son accord sur un second dossier important, celui d'une étude d'ensemble et approfondie des bassins versants de la Mue, de la Thue et de la Seullles, qui bénéficie de subventions très importantes (plus de 80%), et qui sera commune aux territoires de notre Communauté et la Communauté d'ORIVAL. La commission d'appel d'offres de la Communauté a pris connaissance le 11 mars dernier des propositions présentées par les cabinets et bureaux d'études, mais le choix définitif a été renvoyé à une date ultérieure.

3- Un troisième dossier a donné lieu à un accord du Conseil communautaire pour procéder à une étude de faisabilité : il concerne le projet d'une salle multisports qui viendrait s'ajouter à celle existante à Bretteville l'Orgueilleuse qui connaît une réelle saturation. L'étude de faisabilité devra permettre de préciser le type et le niveau des besoins en ce domaine ainsi que les enjeux financiers en termes d'investissement et de fonctionnement. En outre, le choix d'un lieu d'implantation continue de soulever débat au sein des instances communautaires, la proposition existante d'une implantation sur un terrain offert par la commune de Saint-Manvieu-Norrey n'entraînant pas une adhésion unanime.

4- Enfin, un dernier dossier a donné lieu à plusieurs réunions de travail ces derniers mois : il concerne l'avenir en termes d'organisation, de fonctionnement et de financement du centre aéré fonctionnant à ROTS. Cette activité, qui bénéficie déjà à une population largement intercommunale, est gérée par une association mais bénéficie d'une subvention très importante de la commune de ROTS ; Celle-ci souhaiterait être soulagée des charges qu'elle assume et que l'esprit intercommunal se manifeste en la matière. Les difficultés et les enjeux de ce dossier ont conduit à envisager le maintien d'une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2003 pour se donner le temps d'évaluer l'ensemble des charges en cause et dégager un accord au sein de la Communauté sur une solution définitive. En toute hypothèse, une structure associative, à caractère intercommunal, resterait gestionnaire et responsable des activités du centre aéré.

COMITE DE JUMELAGE

Conformément à nos traditions d'échanges, nos amis de GOODLEIGH nous rendront visite en 2003. Ils arriveront dans la soirée du 24 mai et partiront le mardi 27 au matin.

Compte tenu de la qualité de la réception organisée par nos amis anglais en août dernier, nous avons préparé à leur intention le programme suivant :

samedi soir : accueil par leurs hôtes vers 20H.

dimanche

matin : 10H30 rencontre à l'église pour tous.

midi : 11H30 apéritif offert par la commune qui permettrait une

prise de contact pour les familles intéressées par le jumelage.

après-midi : promenade familiale libre.

soirée : repas en commun avec la participation d'un magicien.

lundi : journée franco-anglaise au Haras du Pin.

Une dernière réunion préparatoire aura lieu, à la mairie, le jeudi 17 avril à 20H30.

Pour préparer ce week-end, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues (s'adresser à la mairie ou chez J.P. Dubert).

A.I.V.A. Exceptionnellement cette année : voyage en Septembre

A.I.A.E. : Association Intercommunale 2002

d'Aide à l'Emploi

SYNTHESE D'ACTIVITE

	2002	2001
Personnes reçues une ou plusieurs fois	184	177
Entretiens pour renseignements (moyenne / mois)	98	140
Nouvelles demandes (moyenne / mois)	9	9
Mises en relation directes A.I.A.E.	100	120
MER positives	38	46
dont CDI	15	25
CDD	16	16
CES	2	2
CEC	2	1
Stage	3	2
Mises en relation A.N.P.E.	289	280
MER positives	14 connues	22 connues

SITUATION DES DEMANDEURS

D'EMPLOI EN 2002

	Nombre	2002 %	2001 %
CDI	43	23,4	14,1
CDD / intérim	50	27,2	20,9
CES / CEC / emploi jeune	13	7,1	6,8
Formation / prestation	25	13,6	10,7
Sous contrat désirant changer d'activité	9	4,9	5,6
Autres : congé parental, maladie...	3	1,6	3,4
Recherche d'emploi classique	32	17,4	32,8
Situation non connue à ce jour	9	4,9	5,6
TOTAL	184	100,0	100,0

COMITE DES FETES DE LASSON-ROSEL :

- Fête de l'Été, Samedi 5 Juillet, au Centre d'Animation de LASSON-ROSEL.

- Foire aux greniers dimanche 7 Septembre

Dernière minute !

Afin de régler les problèmes de circulation dans la rue Boulay, il a été décidé d'installer un péage au carrefour de la route de Rots (gratuit pour les habitants de Rosel).

ENCOMBRANTS

ROSEL/GRUCHY : 13 juin 2003

CHEMIN DE BURON : 2 juin

ASSOCIATION LA MUSE :

Spectacle de fin d'année de l'école de musique : Dimanche 29 juin, au Centre d'Animation de LASSON-ROSEL.

SOURCES PRESENTIÈRE DE ROSEL

Mardi 8 avril 2003 : Présentation du PA-RI-S-BAKAR, par M. BONNET Pierrick, habitant de LASSON, participant à moto depuis plusieurs années.

Association LA MUSE

L'association vous propose une sortie dans l'estuaire de l'Orne le dimanche 1er juin.

Au programme :

- Histoire de l'estuaire
- Visite de la maison de la nature
- Compréhension du mécanisme des marées
- Découverte de la vasière
- Faune et flore de l'estuaire
- Tour du gros banc

Rendez-vous à 10H sur le parking de la maison de la nature.

Possibilité de déjeuner au restaurant pour 15 €. Prévoir vêtements adaptés en fonction de la météo du jour, bottes pour la vasière, chaussures de marche ou tennis, jumelles.

Le nombre de personnes étant limité à 30, nous vous demandons de vous inscrire avant le 15 mai auprès de Roger Le Cocq à Cairon Tél : 02 31 80 20 20